



## « Comment valoriser la diversité des expressions culturelles en Suisse ? »

### **Session thématique 3 – Participation culturelle : comment la renforcer ?**

#### **Défis majeurs identifiés par l'UNESCO**

##### *- La culture dans le développement durable*

Un des défis centraux identifié par l'UNESCO consiste à faire en sorte que la culture soit considérée comme un domaine participant pleinement au développement durable. Un « **développement culturellement durable** » a notamment pour caractéristiques l'équité inter- et intra-générationnelle (pris en compte des besoins des générations futures ; accès démocratisé à la culture, etc.) et la prise en compte de la diversité dans le développement des politiques de durabilité. Cette approche permet de rassembler les dimensions économiques et culturelles du développement durable ; dans un cadre qui met en avant la croissance, l'équité et l'intégrité culturelle dans les processus correspondants. Sur le plan national, cette optique peut notamment se concrétiser par la prise en compte de la culture dans la planification au développement ; la mise en place de **mesures équitables et non-discriminatoires** dans l'accès et la participation culturelle à l'attention des **groupes vulnérables** ; et par des efforts de distribution équitable des ressources et opportunités culturelles entre les régions (notamment entre zones urbaines et rurales). Elle implique également le développement de mécanismes de suivi et d'indicateurs permettant de mesurer la valeur ajoutée de la culture aux initiatives de développement durable.

##### *- L'égalité homme-femme dans la création*

Bien que la question soit parfois jugée obsolète dans un contexte européen, de multiples obstacles continuent de gêner la participation des femmes en tant que créatrices et productrices de biens et services culturels. Cet état de fait a un impact négatif sur la diversité des expressions puisqu'elle prive les sociétés d'une partie importante de leur potentiel créatif. Pour assurer un suivi de la participation des femmes dans les professions culturelles, l'analyse de données statistiques désagrégées selon le sexe est essentielle. Mais ce sujet doit également être abordé de manière holistique, en reconnaissant la relation symbiotique entre égalité des genres, droits culturels et diversité culturelle. Une amélioration de la situation en matière de diversité des expressions culturelles ne peut être atteinte que si l'égalité des genres, dans son ensemble, est reconnue comme une question centrale. Considérant que la diversité des expressions culturelles doit être encouragée dans tous les domaines, ce travail devrait dépasser la représentation de femmes dans les professions du secteur culturel et englober l'ensemble des données statistiques disponibles.

##### *- Les libertés artistiques*

La liberté d'expression artistique et le droit d'accéder aux expressions artistiques sont essentiels au bien-être des citoyens et des sociétés. Le rapport mondial identifie divers types de restrictions pouvant freiner l'expression artistique et la création. Ces restrictions, telles que la censure, sont souvent sous-évaluées par rapport à d'autres menaces similaires, telles que celles pesant sur la liberté de la presse. Pourtant, elles génèrent d'importantes pertes – aussi bien culturelles et sociales qu'économiques – privant les artistes de leurs moyens d'expression et de subsistance, et créent un environnement incertain pour les artistes, les professionnels de la culture et leurs publics. Les libertés artistiques et d'accès aux expressions artistiques peuvent dans ce sens servir de matrice pour tous les autres défis identifiés par le rapport mondial, puisqu'elles posent la question des conditions permettant l'exercice d'une participation effective de chacune et chacun à la vie culturelle.

## Les défis soulevés dans le contexte suisse

Le développement durable constituait déjà une préoccupation importante lors de la rédaction du premier rapport suisse, et le demeure pour le présent rapport. Le système d'indicateurs pour le développement durable MONET reconnaît à ce titre la pertinence de plusieurs objectifs culturels pour l'avancement du développement durable : le besoin de veiller à ce que tous les groupes de la population soient intégrés dans la vie culturelle (principe 4c), celui d'encourager les échanges entre les individus et les groupes (ainsi que la participation des individus à la vie sociale) par des échanges culturels (principe 5a et 5b) et la nécessité de préserver et d'enrichir durablement le savoir collectif et l'héritage culturel de la société (principe 7a). A cet effet, des données relatives à la participation à des activités culturelles et à la pratique d'activités culturelles propres (culture amateur) ont été intégrées au système MONET. Ces indicateurs ne prennent toutefois pas directement en compte la diversité de la population suisse, et ne font pas le lien entre origine des populations et taux de participation culturelle. Seuls certains indicateurs sont par ailleurs désagrégés selon le sexe.

Bien que positif, l'accès aux expressions artistiques n'équivaut pas à une participation active à la vie culturelle, tout comme la fréquentation des théâtres, bibliothèques et cinémas fournit des indications sur la consommation culturelle et la contribution de la culture à la croissance, mais ne suffit pas pour donner une indication réelle de la participation culturelle, ni de sa contribution à la diversité des expressions culturelles. Cette problématique est reconnue par les autorités fédérales en charge de la culture et constitue l'un des principaux axes du nouveau Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016-2020. Dans ce cadre, une nouvelle ordonnance relative à la participation culturelle a été développée et entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Ce dispositif permettra, selon des critères souples, d'encourager les projets de nature exemplaire ou innovante en faveur d'une meilleure participation culturelle. La capacité de ces projets à aborder les difficultés de participation de groupes cibles spécifiques – telles que les personnes en situation de handicap ; les minorités linguistiques et ethniques, les jeunes et les femmes – est dûment prise en compte dans le cadre des critères d'encouragement prévus. Ce dispositif permettra de compléter les nombreuses initiatives existantes en matière de médiation culturelle ainsi que les dispositifs permettant de renforcer l'offre culturelle et la production artistique hors des principaux centres urbains, à l'image du programme « Diversité culturelle dans les régions » de la Fondation Pro Helvetia. La réflexion initiée dans ce cadre sera toutefois poursuivie au cours des prochaines années, notamment au sein du Dialogue culturel national, afin de renforcer l'impact du nouveau dispositif fédéral et de contribuer à la progression de cette thématique aux différents niveaux d'action publique.

Considérant que 24.3% de la population suisse est étrangère (OFS, 2014) et que plus de 300 langues sont parlées sur le territoire suisse (OFS, 2000), un autre défi important concerne l'espace et l'accueil réservés à l'expression *dans* et *de* ces autres langues. Les possibilités de les utiliser, de les transmettre – de même que de vivre et de pratiquer des expressions culturelles liées à ces diverses origines, y compris dans l'espace public – doivent aussi être considérées.

### Quelques questions pour ouvrir la discussion :

- L'accès et la participation à la vie culturelle constitue un droit fondamental reconnu sur le plan international. Mais comment est-il respecté et mis en œuvre dans la pratique ?
- Comment assurer une politique de participation culturelle bénéfique à la diversité des expressions culturelles ? Quels sont les enjeux pour les nouvelles possibilités d'encouragement au niveau fédéral ?
- Comment assurer une bonne prise en compte de l'égalité homme-femme en matière de participation culturelle et de promotion de la diversité des expressions ? Existe-t-il, en Suisse, d'autres publics ou thématiques prioritaires en matière d'accès et de participation culturelle ?
- Quels sont les espaces ouverts à la participation des personnes d'origine étrangère, mettant en valeur la diversité de leurs parcours et expériences ? Comment cette diversité contribue-t-elle à la cohésion sociale ?
- A quelles conditions les statistiques culturelles permettent-elles d'apprécier la diversité des expressions culturelles en Suisse ?